

Fiche de poste

Tribunal judiciaire de Tulle – Chargé de mission au cabinet du Procureur de la République

Intitulé de poste : Contractuel A - Chargé de mission lutte contre les violences intra familiales au cabinet du Procureur de la République

Famille professionnelle (RMJ) : Direction Administration Gestion

Affectation : Ministère de la Justice
Cour d'appel de Limoges
Tribunal judiciaire de Tulle

Localisation : Quai Gabriel Peri – 19000 TULLE

Statut du poste : Vacant

Durée de mission : 4 mois

Présentation du projet « Justice de Proximité » et de l'objectif de la lutte contre les violences intra familiales

Dans la suite du discours de politique générale du premier ministre annonçant une promotion de la justice de la vie quotidienne, le Garde des Sceaux a décidé de la mise en œuvre d'un projet de « Justice de Proximité » visant à rendre la justice plus accessible, lisible, efficace et surtout plus proche.

A la suite du Grenelle des violences conjugales, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre au niveau national afin de lutter contre ce phénomène préoccupant.

Dans le prolongement de la loi du 30 juillet 2020 et de la dépêche du 2 février 2021, la circulaire du Garde des Sceaux en date du 19 mai 2021, appelant à une vigilance accrue en matière de traitement des violences conjugales, rappelle la nécessité d'améliorer la circulation de l'information.

L'efficacité de l'action de chacun des acteurs nécessite un partage d'informations efficient, condition d'une protection effective de la victime et de la cohérence du suivi de l'auteur.

La dépêche du Garde des Sceaux en date du 27 mai 2021 visant à renforcer la mise en œuvre du bracelet anti-rapprochement par les juridictions, incite les parquets à instituer des comités de pilotages afin d'envisager ensemble la doctrine d'emploi des différents dispositifs utiles à la lutte contre les violences conjugales ou intrafamiliales et favoriser le partage d'informations entre les différents partenaires.

C'est dans ce contexte que des chargés de mission « lutte contre les violences intra familiales » sont placés auprès des chefs de juridiction.

I - Missions et organisation du service

Le tribunal judiciaire de Tulle est une juridiction de droit commun de première instance en matière civile, pénale et commerciale compétente pour les litiges n'ayant pas été attribués à une autre juridiction.

II - Description du poste

Le chargé de mission « lutte contre les violences intra familiales » au cabinet du Procureur de la République est placé sous l'autorité du Procureur de la République et lui apporte son concours dans le cadre de la lutte contre les violences intra familiales.

Participant au traitement et au pilotage des dossiers de violences intra familiales, le chargé de mission placé auprès du Procureur est, dans le cadre des projets qu'il gère, l'interlocuteur des partenaires institutionnels dans l'arrondissement judiciaire.

Le chargé de mission a une partie active dans les groupes de travail et les expérimentations, décidées par les chefs de juridiction.

Le chargé de mission accomplit l'ensemble des tâches qui lui sont confiées par les chefs de juridiction et notamment :

- Pré traitement et la pré orientation des procédures de violences intra familiales (mise en place de circuit de traitement rapide et coordination entre services)
- Participation en liaison avec les services du parquet à la coordination des dispositifs de bracelet anti-rapprochement et du téléphone grave danger
- Mise en place des outils statistiques facilitant le pilotage des actions menées en terme de lutte contre les violences intra familiales
- Rédaction de fiches action pour le traitement des informations préoccupantes par les différents services
- formalisation des circuits prioritaires de transmission et traitement des décisions au sein de la juridiction, relatifs à l'ordonnance de protection, à l'application des peines, à l'exécution des peines
 - Développement d'un partenariat avec les référents violences conjugales des services de police et de gendarmerie et partenaires institutionnels en la matière sur le ressort ;
 - Coordination des actions de lutte contre les violences intra familiales au sein de l'ensemble des juridictions de l'arrondissement judiciaire ;
- Participation à l'animation de la politique de lutte contre les violences intra familiales et de l'accès au droit.
- Rédaction de synthèse sur les différents dispositifs mis en place par le ministère de la Justice et le ministère de l'intérieur en matière de lutte contre les violences intra familiales, ayant vocation à être diffusée largement ;
- Assistance des chefs de juridiction dans la définition et la conduite des actions en matière de lutte contre les violences intra familiales.

III - Compétences requises

- Niveau d'étude : Bac + 3
- Profil juridique souhaité
- Compétences requises :

| Savoirs | Savoir-faire | Savoir-être |
|--|---|---|
| -Connaissance de l'organisation judiciaire -Connaissance des circuits administratifs -Connaissance des différents services de l'Etat -Connaissance des nouvelles technologies -Connaissances en matière statistiques | -Maîtrise de l'outil internet -Qualité de rédaction et de synthèse - Ecouter et recueillir les besoins - Déterminer les objectifs - Animer une réunion - Conduire un projet - Gérer les calendriers, les priorités et les contraintes | - Sens de l'organisation - Disponibilité - Loyauté - Discrétion - Adaptabilité, réactivité - Capacité à travailler en équipe - Sens de la communication - Capacité à rendre compte |

IV-Conditions particulière d'exercices

Contrat : contrat de droit public à durée déterminée d'une durée de 3 mois sur le fondement de l'article 6 sexies de la loi 1984

Temps de travail : à déterminer en fonction de la charte des temps de la juridiction

Rémunération : de 2331 euros brut (1865 euros net) à 2647 euros brut (2118 euros net) selon l'expérience du candidat

Formation d'adaptation à l'emploi : organisation par le SAR de rattachement d'une semaine de formation

Il ne participe pas aux permanences ni aux astreintes les week-end.

Il ne peut pas bénéficier du régime des heures supplémentaires ni des dispositions de l'article 10 du décret n°2000-815 du 25 août 2000.

Renseignements et candidatures :
Cécile GUICHARD, RGRH
Rgrh.sar.ca-limoges@justice.fr
05.87.19.33.83